Commission Communication

SPECIAL JURA

Campagne de distillation artisanale des particuliers bouilleurs de cru en Franche-Comté 2025-2026

Issu du communiqué de la Direction régionale des douanes et droits indirects de Besançon (12 Août 2025)

Lettre d'Information

Pour la transmission du savoir-faire ancestral des bouilleurs de cru, la sauvegarde du patrimoine arboricole et la préservation de la biodiversité.

Trimestriel de la **F**édération **N**ationale des **S**yndicats des **R**écoltants familiaux de fruits et **P**roducteurs d'**E**au-de-vie naturelle [FNSRPE]

Bonjour {{ contact.CIVILITE }} {{ contact.PRENOM }} {{ contact.NOM }}

Spécial JURA Août 2025

Cher(e) adhérent(e),

L'Association des Récoltants de Fruits, des Vignerons et des Bouilleurs de Cru du Jura informe tous les bouilleurs de cru de la région d'un communiqué émis par la douane de Besançon, concernant la prochaine campagne de distillation des particuliers, dite « bouilleurs de cru », qui se déroulera du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

À partir du 1er septembre 2025, la douane met en place, en Franche-Comté, de nouvelles modalités pour la distillation artisanale dans le cadre d'une expérimentation.

Le formulaires Cerfa 8513, traditionnellement utilisé comme « document simplifié d'accompagnement du bouilleur de cru », sera remplacé par un formulaire simplifié spécifique à la distillation artisanale. Les particuliers souhaitant distiller en Franche-Comté pourront obtenir ce formulaire via Internet (sites des préfectures et mairies), en faisant une demande par mail auprès de la douane, auprès des associations de bouilleurs, ou encore dans les Points France Services de Haute-Saône et du Jura.

L'Association des Récoltants de Fruits, des Vignerons et des Bouilleurs de Cru du Jura met à votre disposition ce formulaire en pièce jointe.

Rappel : cette expérimentation concerne exclusivement la Franche-Comté (départements 25, 39, 70 et 90, relevant du bureau de douanes de Lons-le-Saunier), à compter du 1er septembre 2025.

Il s'agit d'une avancée majeure pour la filière du bouilleur de cru, que je vous invite à exploiter pleinement.

RAPPEL :

Distillation artisanale réalisée dans les départements 25. 39. 70. 90

Bureau des douanes de Lons-Le Saunier

695 Boulevard Théodore Vernier

3900 Lons-le-Saunier

Privilégié le courrier : r-lons-le-saunier@douane.finances.gouv.fr

Téléphone du lundi au vendredi 8h+12h et 14h+18h : 09 70 27 66 94

Télécharger le communiqué de campagne distillation 2025-2026

Toutes les explications pour l'expérimentalement de simplification du processus bouilleur de cru, le cheminement du nouveau DSA.

Assemblée Générale de l'Association des Récoltants de Fruits, des Vignerons et des Bouilleurs de Cru du Jura

Notre ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ORDINAIRE
qui aura lieu le samedi 11 octobre 2025
à 10h à la Salle des Fêtes de GROZON (39600)

Ordre du jour

- Rapport d'activité .
- Bilan financier .
- Renouvellement des membres et élection du bureau
- Réseau France-Services
- Charte éthique du Bouilleur
- Intervention de **Daniel Haesinger**
- questions diverses

Notre AG sera suivie d'un **repas**
pour la somme de 33€, vin et café compris
Nécessité d'une inscription rapide

Réponse impérative attendue pour le 1er octobre 2025 auprès de Daniel Jacquemin
(tél 03 84 37 25 83 ou 06 28 06 91 92, mail : daniel.jacquemin4@wanadoo,fr)

Bien cordialement

Le Président
Patrick Clerc
Tél. : 06 95 02 27 39
E-mail : edith.leclerc@gmail.com

New!

Charte éthique du bouilleur

ET SI NOUS PARLIONS DE LA CHARTE ETHIQUE DE LA FNSRPE ?

Vous voulez télécharger la charte ?

https://www.fnsrpe.com/

En tant que président de l'**Association des Récoltants de Fruits, des Vignerons et des Bouilleurs de Cru du Jura** a je tiens à vous rappeler l'importance de notre engagement à la F.N.S.R.P.E. Dans sa volonté de préserver l'intégrité, la qualité et la tradition de notre savoir-faire, la F.N.S.R.P.E. a élaboré une **Charte Éthique** à destination de tous les bouilleurs de cru.
Cette charte est un symbole fort de notre unité, de notre respect mutuel et de notre attachement à une distillation responsable, respectueuse de l'environnement, de la légalité et de nos valeurs ancestrales.
En signant cette charte, chaque bouilleur de cru affirme son attachement à ces valeurs essentielles, contribuant ainsi à la valorisation et à la pérennité de notre filière.

J' invite chaleureusement tous les bouilleurs de cru à signer cette charte dans un esprit de responsabilité, de solidarité et de respect mutuel. Votre engagement est essentiel pour renforcer la crédibilité de nos actions et assurer un avenir durable à notre savoir-faire.
La signature de la charte témoigne de votre engagement personnel et professionnel, et participe activement à l'image positive de notre secteur.
Agissons ensemble pour faire rayonner notre tradition en toute confiance et transparence.
Pour toute question ou pour signer la charte, merci de contacter le secrétariat de la F.N.S.R.P.E. ou de vous rendre sur le internet www.fnsrpe.com

Patrick CLERC
Président de l' Association des Récoltants de Fruits, des Vignerons et des Bouilleurs de Cru du Jura

Pour vous renseigner : secretariat@fnspre.com ou par téléphone au 06 70 59 31 56

FNSRPE - Communication
10 rue des 4 Noyers Villemervry
52160, VALS DES TILLES

president@fnsrpe.com
+33 (0)6 70 59 31 56